Le PRAH est un dispositif co-porté par les PEP 87-24 et le CRAL 87. Il a pour mission de renforcer l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers.

NOS MISSIONS

- Accompagner les familles
- Soutenir les professionnels
- Favoriser le travail en réseau

PUBLICS CIBLÉS

- Enfants et jeunes de 0 à 17 ans en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Parents et aidants
- Professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Le PRAH assure une présence territoriale dans toute la Haute-Vienne, afin de garantir un accompagnement inclusif accessible à chaque structure et à chaque famille.



CONTACTS

N° unique
06 22 28 35 02

Enfants de 0 à 6 ans

contact.prah@lespep87-24.fr

Enfants et jeunes de 3 à 17 ans

cral87.prah@gmail.com

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Pôle de Ressources et d'Appui au Handicap
PRAH 87

PRAH 87

Pôle de Ressources et d'Appui au Handicap



Pour une inclusion réussie de tous les enfants et jeunes sur notre territoire

Vous êtes parent ou aidant

Nous sommes à vos côtés pour :

- Vous informer et vous soutenir pour favoriser un accueil adapté aux besoins de votre enfant
- Faciliter vos démarches
- Vous orienter vers les professionnels et faciliter la mise en relation
- Renforcer vos échanges avec les structures d'accueil

Enfants âgés de 0 à 6 ans

Enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans

Vous êtes un professionnel

Nous sommes à vos côtés pour :

- Vous accompagner dans l'élaboration du projet d'accueil de l'enfant
- Réaliser des temps d'observation sur votre structure pour appuyer vos équipes dans l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Mettre à disposition des outils pédagogiques adaptés (malles, guides, fiches techniques..)
- Sensibiliser les professionnels aux questions de handicap et d'inclusion

Crèches, assistants maternels, RPE, LAEP...

ALSH péri et extrascolaires

Vous êtes un partenaire

Nous sommes à vos côtés pour :

- Fédérer les acteurs de l'enfance, de la jeunesse et du handicap
- Favoriser l'interconnaissance par des événements, des outils de sensibilisation et des temps de travail partagés
- Encourager les dynamiques de coopération sur le territoire

Le PRAH est amené à collaborer avec :

- les institutions (acteurs éducatifs, sociaux et publics du territoire)
- les associations engagées dans l'enfance, la jeunesse et le handicap
- les structures médico-sociales
- les collectivités territoriales
- les structures sanitaires
- les organismes de formation...